

conteste pas cette attitude. Elle n'a absolument rien de mauvais, et si nous nous reportons à la version française de l'article 42(1) du Règlement, il me semble clair que...

[Français]

... si une motion se rapporte aux heures de séance de la Chambre, elle peut être présentée sans préavis et, dans ce sens, la motion de l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams) devrait être acceptée par la présidence.

Encore une fois, je trouve difficile, au strict point de vue logique, d'accueillir cette motion, parce qu'en vertu de la tradition parlementaire et de la pratique reconnue depuis longtemps par la Chambre, la seule motion qui est toujours recevable et qui ne peut faire l'objet d'un débat est celle qui propose que la Chambre s'ajourne maintenant. Il semble que nous sommes maintenant en voie d'adopter un autre genre de motion qui ne propose pas simplement que la Chambre s'ajourne maintenant, mais qu'elle s'ajourne à une certaine heure. Le danger, évidemment, est qu'une telle application du Règlement donne lieu à des abus, mais je n'ai pas à décider ce point. Je dois donc en venir à la conclusion que la seule façon d'interpréter les dispositions du paragraphe (1) de l'article 42 est de mettre la motion proposée par l'honorable député aux voix.

[Traduction]

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin), propose que la Chambre s'ajourne aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je tiens à commenter cette motion brièvement, après quoi je proposerai un amendement à la motion. J'aimerais d'abord insister vigoureusement sur ceci: malgré la tension et la surexcitation qui animent actuellement la Chambre, et une fois admis le pourquoi de la motion, le député de Calgary-Nord a pour but, et j'abonde dans le même sens, d'éviter la rupture des discussions relatives à la question du Règlement qui serait alors soumise à cette espèce de confrontation qui a été proposée.

Jeudi dernier, quand on a proposé que la Chambre s'ajourne pour permettre aux leaders à la Chambre de se réunir, ils semblaient alors être dans une impasse. Nos positions étaient irréconciliables, mais ces réunions nous avaient permis de progresser quelque peu. Les progrès réalisés se trouvent maintenant inscrits noir sur blanc dans le

hansard d'hier. Tous les quatre, nous avons clairement indiqué hier que nous avons fait certains progrès. Nous n'avons pas réussi à nous entendre, mais nous nous sommes suffisamment rapprochés pour qu'il vaille la peine que les leaders à la Chambre se rencontrent de nouveau et ils essaient de se mettre d'accord.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je sais combien il importe d'accorder toute la latitude possible aux députés dans la discussion de cet après-midi, mais par ailleurs, ils savent que la Chambre est saisie d'une motion précise visant à l'ajournement de la séance à quatre heures. Je prierais le député de s'en tenir à la motion. Se servir de la motion pour reprendre tout le débat ne serait pas conforme à la procédure convenable. L'honorable représentant acceptera sûrement de restreindre ses commentaires aux limites étroites de la motion à l'étude.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Bien entendu, j'accepte votre décision, monsieur l'Orateur. J'estimais avoir le droit d'exposer aussi brièvement que possible pourquoi j'appuyais la proposition réclamant l'ajournement de la Chambre cet après-midi. Je conviens volontiers que si nous n'obtenons que deux heures en ajournant à quatre heures ou si la période de temps est encore plus brève en vertu de l'amendement que j'ai l'intention de proposer, nous ne parviendrons pas nécessairement à concilier nos différends, mais c'est un geste. Si nous ajournons maintenant au lieu de poursuivre le débat sur la motion de clôture jusqu'à une heure du matin, ce serait un geste qui révélerait à tous les députés et aux Canadiens que nous tentons de trouver une solution. Il est préférable d'avoir des entretiens et des discussions au lieu d'en arriver à une confrontation. Voilà pourquoi j'appuie cette motion.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** La motion me paraît tout aussi valide, peut-être plus même, que celle que j'ai présentée jeudi dernier. Nous étions alors en désaccord. Nous ne nous étions pas entretenus de cette question depuis plusieurs semaines. Toutefois, nous nous sommes rencontrés et nous avons tenu des réunions. J'estime que, si la Chambre accepte la présente motion, nous pourrions nous réunir de nouveau et, en faisant des concessions de part et d'autre, parvenir à un accord, au lieu de permettre que la question soit réglée par une décision de la majo-